Date de publication : 04/03/2024

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240229-D02_02_2024-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/02/2024

COMMUNE DE SEVREMONT
Numéro interne de l'acte : D02.02.2024

Objet : D02.02.2024 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION « CHATS LIBRES » AVEC LA « FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS »

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 26
Présents : 20
Pouvoir : 6
Nombre de suffrages : 26

Date de convocation
22/02/2024

Date d'affichage
22/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :
M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
Mme BERNARD Anita donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain, Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. LANOUE Nicolas, M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme YVAI NURDIN Adeline, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :
Mme BERNARD Anita, Mme BLOUIN Anaïs, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBIN Nathalie

Objet : D02.02.2024 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION « CHATS LIBRES » AVEC LA « FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS »

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une convention avec l'association de protection animale « Le cœur sur la patte 85 » a été signée le 12 février 2024 afin de réguler les populations de chats errants sur la Commune. Cette convention est valable un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Il précise que deux campagnes de trappage sont prévues du 11 au 15 mars 2024 au village de La Manelière, sur la Commune déléguée de La Flocellière et au cimetière de La Pommeraie-sur-Sèvre.

En parallèle, la Commune a procédé à une demande de convention « chats libres » avec la « Fondation 30 millions d'amis » le 12 février 2024.

Par courriel du 27 février 2024, la Fondation a indiqué à la commune son accord.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240229-D02_02_2024-DE

Afin de contractualiser les engagements de la Commune et de la Fondation, la signature d'une convention et la prise d'une délibération en Conseil Municipal sont obligatoires.
La Commune a estimé le nombre de chats à prendre en charge à 30 pour 2024.

La Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et des puces électroniques, des montants maximums suivants :

- **80 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille),**
- **100 €TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille),**
- **Et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique (avec**
- **marquage PE dans l'oreille).**

La participation de la Commune s'élève par conséquent à 1 350 € qu'il convient de verser à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention aux élus et propose au Conseil Municipal de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Nathalie DUBIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT
85700